

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON DE TERGNIER  
COMMUNE DE LA FERRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Maurice THUET, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Membres présents** : M. Maurice THUET, Mme Marie-Noëlle VILAIN, M. Jean-Claude MELOTTE, M. Jean LAVISSE, Mme Martine DEPLANQUE, Mme Catherine CHATOT CATOIRE, M. Benoît PEON, Mme Isabelle FOJCIK, M. Alain HIRSON, M. Eric EGRIX, M. Jean-François SEPANSKI, M. Franck GERARD, Mlle Audrey WEBBER, M. André BOUTEILLER.

**Membres représentés** :

- M. DENEUVILLE donne pouvoir à M. THUET
- Mme BAUCHET donne pouvoir à Mme VILAIN
- Mme ROZELET donne pouvoir à M. LAVISSE
- Mme LYOEN donne pouvoir à M. MELOTTE

**Membres absents excusés**: Mme FABRIS

**Secrétaire de séance** : Mlle WEBBER

Assistent en outre à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Véronique ZIETECK, Directrice Générale des Services et Beya KHATAL, Directrice Générale Adjointe.

**Conseillers Municipaux en exercice** : 23

**Membres présents** : 14

**Absents ayant donné pouvoir** : 4

**Votants** : 18

**Date de convocation** : 10 juin 2015

**Date d'affichage** : 11 juin 2015

**Ordre du jour** :

- Approbation du précédent conseil
- Contrat de ville
- Programmation des actions du contrat de ville
- Subvention Volley
- Dossiers FISAC
- Demandes de subventions
- Succession Lempennesse
- Communications

## **2015-06-17/1 Contrat de ville**

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine initie une refondation profonde de la politique de la ville en redéfinissant les critères des quartiers prioritaires, en introduisant les principes de mobilisation des politiques de droit commun avant la mobilisation des éléments spécifiques et « co-construction » avec les habitants et enfin en instaurant un contrat urbain global intégrant le Contrat de Ville calé sur le mandat municipal.

1300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale, dont celui couvrant le quartier de l'Artilleur de la Ville de La Fère.

Pour élaborer le contrat qui définit les orientations et les relations entre les partenaires sur une période de 5 ans, la Ville de La Fère et la Communauté de Communes des Villes d'Oyse, ont associé, aux côtés des services de l'Etat, l'ensemble des partenaires institutionnels.

Ces orientations ont été déclinées autour de 3 piliers thématiques suivants :

- La Cohésion sociale : (Animation / Action sociale -Prévention / Santé-Education-Sport)
- Le Développement économique, l'emploi et la formation
- Le Renouveau urbain et le cadre de vie

Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité femmes/ hommes / la prévention des discriminations et l'implication citoyenne ont fait l'objet d'une approche transversale entre les différentes thématiques.

A l'issue d'une phase de diagnostic partagé et d'un travail de définition des enjeux, les groupes de travail thématiques ont ensuite établi des propositions d'orientations prioritaires formalisées ensuite adoptées en comité technique puis en comité de pilotage. Ces travaux synthétisés dans le contrat Ville, annexé à la présente délibération, serviront de cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets.

Ce contrat de ville est conclu avec l'Etat par la Ville de La Fère et fera également l'objet d'une signature de la Communauté de Communes Villes d'Oyse, pour les champs d'actions qui relèvent de sa compétence.

De ce contrat sera décliné un plan annuel d'actions opérationnelles

Il vous est proposé :

- 1- d'approuver le Contrat de Ville,
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve le Contrat de Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur HIRSON regrette que les représentants des bailleurs privés ne soient pas représentés dans le contrat de ville, au même titre que les bailleurs publics. Ils se sont regroupés et l'interlocuteur principal pourrait être M. LACHENY, qui réside à Charmes.

Mme KHATAL indique qu'il n'est pas trop tard et qu'une demande peut être présentée afin d'intégrer les bailleurs privés dans le contrat de ville.

Mme DEPLANQUE signale qu'elle a reçu un message le 5 juin de Monsieur le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne dans lequel il mentionne la possibilité d'octroyer des bourses supplémentaires à des élèves méritants du quartier prioritaire de La Fère. Quatre élèves auraient d'ores et déjà été identifiés. Mme DEPLANQUE communiquera leurs coordonnées au service politique de la ville.

## **2015-06-17/2 Programmation des actions du contrat de ville**

Mme KHATAL apporte les précisions suivantes au sujet de la programmation des actions :

Suite à l'élaboration du diagnostic, exposé dans le contrat de ville, et à l'identification d'axes prioritaires, un appel à projets a été lancé pour des actions à mener sur l'année 2015. Une dotation globale de 40 000 € a été fixée par l'Etat pour la mise en place des projets retenus.

5 projets ont été réceptionnés à ce jour et 2 sont d'ores et déjà retenus, ayant reçu un avis favorable du comité technique. Les 5 projets sont présentés dans leurs grandes lignes aux membres du Conseil municipal.

- Projets d'auto-école solidaire et d'ateliers « relooking/coaching » porté par ASHE : ce projet a reçu un avis réservé du comité, en raison de son caractère « inachevé » (manque de précisions sur le choix des intervenants et autres précisions). Il a été proposé une présentation ultérieure de ce projet, lorsqu'il sera abouti.
- Projet relatif à la mise en place d'un point d'accueil, d'écoute et de conseils juridiques / psychologiques par le CIDFF 02. Cet organisme est spécialisé dans le droit des femmes et des familles. Le projet peut apporter une réponse au problème de la petite délinquance se traduisant par de la maltraitance au sein des familles. Un de ces points forts est d'apporter une réponse juridique mais aussi psychologique aux personnes en difficulté. Le CIDFF02 est référent du réseau violence.

Mme DEPLANQUE indique que des contacts ont été pris avec cet organisme qui sera présent lors de la journée portes-ouvertes au collège le 20 juin 2015.

Ce projet a été retenu par le comité technique. La contribution demandée à la ville sera de 400 €, le surplus étant financé par l'Etat.

- Projet de travail sur l'expression écrite et orale porté par COALIA. Ce projet entre en concurrence avec les actions menées par le GRETA. De plus, c'est un important projet qui paraît difficile à mettre en place dans le temps imparti. Il a, compte tenu de ces observations, reçu un avis défavorable.
- Projet d'ateliers publics mixtes autour du chant suivi d'un spectacle de qualité par CONCERTS DE POCHE. Il s'agit d'initier la population à la musique classique avec, au final, un spectacle au cours duquel les Laférois assureront la première partie. Ce projet a été identifié comme créateur de liens et a reçu un avis favorable.

La participation de la ville sera de 3 000 € pour ce projet.

A noter que la Maison de l'Emploi et de la Formation a présenté 2 dossiers, écartés d'emblée par l'Etat car déjà financés au titre d'un autre programme.

Un projet est en cours d'étude. Il est porté par UN CHATEAU POUR L'EMPLOI. Il consiste en un chantier d'insertion composé de 12 personnes qui seront chargées de nettoyer puis d'aménager les berges de l'étang du Nefort. Il serait demandé à la ville, pour sa réalisation, une participation d'environ 9 000 €. Ce projet n'a pas été validé pour le moment.

M. PEON demande si les membres de ce chantier seront tous des habitants de LA FERRE.

Mme KHATAL précise que tout ce qui concerne la politique de la ville concernera en priorité les résidents du quartier de l'Artilleur, dans une logique de mixité.

M. PEON demande si les projets seront uniquement concentrés sur le quartier de l'Artilleur ou bien s'ils pourront s'étendre au-delà.

Mme KHATAL répond que l'extension n'est pas exclue. De plus, le Conseil citoyen est très actif et va au-devant de la population afin de susciter un intérêt vis-à-vis de la politique de la ville. La commission communication est très active également et avec la création d'un nouveau site internet, les outils de communication sont rassemblés pour favoriser le développement des projets de la politique de la ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le projet du CIDFF02 dont la participation de la commune sera de 400 € et approuve le projet de CONCERTS DE POCHE avec une participation de 3 000 € de la ville,
- autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,
- autorise M. le Maire à mandater les sommes prévues au chapitre 65 du budget principal.

### **2015-06-17/3a Subvention Volley : solde Nationale 2014-2015**

Lors de sa séance du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une avance de subvention de 20 000 € au club de Volley (National 2) de La Fère au titre de l'année 2014/2015. Le versement d'une autre avance, d'un montant de 15 000 €, pour la saison 2014-2015, a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 2015.

Le club de Volley a transmis son compte d'exploitation afin d'obtenir le solde de la subvention pour la saison 2014-2015.

Sachant que les avances d'un montant total de 35 000 € sur cette subvention ont été versées, le reliquat de la subvention, pour boucler la saison 2014-2015 est de 18 000 €.

Au total, la subvention 2014-2015 de la ville pour le club de volley (national 2) sera de 53 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le versement d'une subvention de 18 000 € au club de volley ball de La Fère (national 2) au titre du solde de la saison 2014-2015 et autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6574 du budget principal.

**2015-06-17/3b Avance de subvention** pour le Volley Ball Club de 20 000 €, représentant une avance sur la subvention 2015-2016, national II.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, émet un avis favorable au versement d'une avance de 20 000 € au club de volley ball de La Fère (national 2) pour la saison 2015-2016, et autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6574 du budget principal.

Monsieur LAVISSE ajoute que le club de La Fère a terminé la saison à la 34<sup>e</sup> place sur plus de 160 équipes, au classement général annuel féminin 2014/2015. C'est le 2<sup>e</sup> club le mieux classé en Picardie après Amiens. Le club est d'ailleurs mieux classé que des villes comme Lille ou Lyon, alors qu'il n'y a pas de professionnelles. C'est une performance à souligner.

## 2015-06-17/4 Dossiers FISAC

Monsieur SEPANSKI quitte la salle du Conseil.

La convention du 25 juillet 2011 et ses avenants du 26 juin 2014 relatifs à la participation du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, dans le cadre de l'opération urbaine programmée par la ville, comporte un volet d'aides directes aux entreprises pour, d'une part, la rénovation des vitrines et, d'autre part, la modernisation des locaux.

Quatre dossiers ont été déposés au cours des derniers mois et validés par les membres du comité d'attribution.

Ces dossiers, présentés ci-dessous, sont soumis à l'avis du Conseil municipal :

Action et bénéficiaire	Coûts prévus/sollicités	Aide de l'Etat	Aide de la Commune	Aide totale avancée par la commune
Aide à la modernisation des locaux : Drog 2000 M. Arnaud MASY Acquisition d'un logiciel de caisse, d'une caisse enregistreuse et d'un ordinateur	<b>5 004,77 € HT</b> le plafond est de 9 000 €	<b>1 501,50 €</b> (montant subventionnable retenu = 5 004,77 €)	<b>1 501,50 €</b> (montant subventionnable retenu = 5 044,77 €)	<b>3 003 €</b>
Aide à la modernisation des locaux : Boulangerie LUSQUIN M. Thierry LUSQUIN Acquisition d'une diviseuse	<b>6 391 € HT</b> le plafond est de 9 000 €	<b>1 917 €</b> (montant subventionnable retenu = 6 391 €)	<b>1 917 €</b> (montant subventionnable retenu = 6 391 €)	<b>3 834 €</b>
Aide à la modernisation des locaux : Coiffure Jean-François SEPANSKI Acquisition de 5 fauteuils et 3 bacs à shampoing	<b>9 504 € HT</b> le plafond est de 9 000 €	<b>2 700 €</b> (montant subventionnable retenu = 9 000 €)	<b>2 700 €</b> (montant subventionnable retenu = 9 000 €)	<b>5 400 €</b>

Rénovation des vitrines : Coiffure Jean-François SEPANSKI Ravalement de façade, mise en place d'une enseigne et porte d'entrée aux normes accessibilité	<b>8 984 € HT</b>  le plafond est de 9 000 €	<b>2 100 €</b> (montant subventionna ble retenu = 8 984 €)	<b>2 100 €</b> (montant subventionn able retenu = 8 984 €)	<b>4 200 €</b>
---	---	--	---	----------------

Le Conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable sur chacun de ces dossiers et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6574 du budget principal, sur présentation des factures acquittées et visées par le comptable de chaque artisan ou commerçant.

### **2015-06-17/5a Demande de subvention**

Des travaux sont prévus dans la rue de Verdun pour la voirie et les trottoirs. Ces travaux sont estimés à 100 000 €. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la partie réalisation des trottoirs de ces travaux. Le montant des travaux pour les trottoirs uniquement est estimé à 18 875 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la partie réalisation des trottoirs de la rue de Verdun, travaux estimés à 18 875 € HT.

Le Conseil municipal, en outre, à l'unanimité des membres votants, sollicite auprès de Monsieur le Préfet une dérogation afin de permettre le démarrage des travaux relatifs à la rue de Verdun avant la décision d'octroi de la subvention.

### **2015-06-17/5b Demande de subvention**

Le Centre Brunehaut sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle pour aider un adolescent laférois à partir en séjour cet été et demande une aide financière de 100 €.

Monsieur THUET indique que le Conseil municipal a, jusqu'à présent, refusé d'accorder une suite favorable à toute demande de subvention de ce genre.

Mme DEPLANQUE et M. GERARD demandent des précisions supplémentaires à propos de ce dossier. Il leur est précisé, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, qu'il s'agit de contribuer à un séjour de vacances organisé au Centre Mont Fresnoy au mois d'août.

La décision est soumise au vote du Conseil municipal : 1 voix pour, 10 voix contre, 7 abstentions. Au vu du résultat du vote, la subvention n'est pas accordée.

### **2015-06-17/6 Succession Lempernesse**

Au cours de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2015, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur les dispositions du legs de M. LEMPERNESSE. Il convient de compléter la précédente délibération prise à cette occasion par des informations plus précises.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- La vente avec tous co-vendeurs, par suite de la réalisation des conditions suspensives, de la propriété sise à BERTAUCOURT EPOURDON, 9 rue Georges Domissy, cadastrée AK 97 et AK 99, moyennant un prix net vendeur de 31 000 €, payable comptant le jour de la signature ;
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente de la maison et tout acte relatif à la succession.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve la vente avec tous co-vendeurs, par suite de la réalisation des conditions suspensives, de la propriété sise à BERTAUCOURT EPOURDON, 9 rue Georges Domissy, cadastrée AK 97 et AK 99, moyennant un prix net vendeur de 31 000 €, payable comptant le jour de la signature,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la maison et tout acte relatif à la succession.

## **Communications**

### Remerciements de subvention :

- M. HOQUET pour la FNACA
- M. LEROY pour le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal
- Mme OMBELETS pour le TENNIS cLub de La Fère
- M. LESPAGNOL pour la section des Médailleurs Militaires

### SIVOM :

Rapports 8 et 9 concernant les prestations de services sur le système d'assainissement pluvial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.